

Conseil municipal

Chancellerie

☎ 032/942 44 32

info@saint-imier.ch

Saint-Imier, le 09 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Procédure d'affectation de Mont-Soleil : clôture de la phase « d'information et de participation ».

DEVELOPPEMENT DE MONT-SOLEIL ET PLAN DE QUARTIER HEBRON

Dans le cadre des procédures d'aménagement, la loi sur les constructions prévoit, à son article 58, que la population puisse être intégrée assez tôt aux réflexions portant sur la planification du territoire et formuler des remarques, émettre des suggestions ou des objections durant la phase dite « d'information et de participation ».

En ce sens, le Conseil municipal a chargé le département « urbanisme et mobilité » d'organiser une double séance publique ayant comme objet d'une part la mise en zone d'un secteur plus ou moins vaste de Mont-Soleil et, parallèlement, la présentation du projet de plan de quartier Hébron.

Il est utile de rappeler que les deux dossiers sont étroitement liés ; pour des raisons de planification et d'affectation, la mise en œuvre du plan de quartier Hébron ne peut se réaliser sans affecter le secteur de Mont-Soleil concerné. L'inverse n'était pas vrai.

DOUBLE SEANCE D'INFORMATION

Cette double séance d'information s'est déroulée début mars 2015 en présence de représentants de la Municipalité, de ses mandataires, ainsi que de représentants du Conseil d'administration d'Hébron. Elle a réuni environ quatre-vingt participants qui se sont vu présenter les différentes options ainsi que celle privilégiée pour le développement de Mont-Soleil et, par la suite, la stratégie d'expansion de l'EMS Hébron dans le cadre plus vaste de la planification para-hospitalière cantonale qui se concrétise ici par l'élaboration d'un plan de quartier.

Ces présentations ont suscité un vif débat et ont donné lieu à de multiples questions auxquelles des réponses claires et transparentes ont été apportées. D'autres commentaires sont parvenus par écrit à la Municipalité dont notamment une pétition dotée d'une cinquantaine de signatures.

Les différentes prises de position parvenues à la Municipalité ainsi que la modification de sa stratégie de développement communiquée par l'EMS Hébron remettent en cause les options préconisées initialement.

LE CONSEIL MUNICIPAL FAVORABLE A UN DEVELOPPEMENT DOUX

Le Conseil municipal dispose aujourd'hui de toutes les informations et du recul nécessaire pour admettre qu'il se tromperait en poursuivant la procédure d'aménagement à Mont-Soleil sur la base des premières options retenues, soit une urbanisation et densification dans un rayon de 300 à 400 mètres de la station supérieure du funiculaire et le maintien du statu quo au-delà. La pétition ainsi que les remarques formulées qui tendent à demander une plus grande égalité de traitement entre tous les propriétaires sis à Mont-Soleil, une limitation de l'augmentation du trafic ainsi que le maintien de la vocation touristique du lieu sont autant d'arguments qui ont pesé dans les réflexions. Il paraît dès lors opportun au Conseil municipal d'envisager un autre scénario d'aménagement qui puissent tenir compte au mieux des différents avis exprimés.

Conscient qu'une solution idéale n'existe pas et après une pesée d'intérêts, le Conseil municipal penche pour une solution de développement doux qui pourrait conférer aux propriétaires des possibilités d'agrandissement plus importantes qu'aujourd'hui (augmentation du volume construit de 30% à 50%), tout en conservant le caractère naturel et paysager de Mont-Soleil. Cette nouvelle affectation permettrait en outre d'augmenter l'autonomie à la Municipalité dans le traitement des demandes de permis de construire.

C'est pourquoi le Conseil municipal entend aujourd'hui entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire (OACOT) afin relancer la procédure d'aménagement en vue de la concrétisation des options retenues.

(cm)